

**DÉMARCHE QUALITÉ DU CERTIFICATEUR LINGUAID FRANCE
pour la certification "Former de manière innovante en langues vivantes"**

1. INTRODUCTION	2
2. ORGANISATION INTERNE DU CERTIFICATEUR	2
3. PROCESSUS DE CONCEPTION ET DE MISE À JOUR DU DISPOSITIF DE CERTIFICATION	3
4. RÔLE ET MISSION DU COMITÉ DE CERTIFICATION	4
5. ADÉQUATION DES CONTENUS DE FORMATIONS AVEC LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	4
6. MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION	5
7. MODALITÉS DE COMMUNICATION SUR LA CERTIFICATION	6
8. MODALITES DE SELECTION ET D'HABILITATION DES MEMBRES DU JURY, COMPOSITION ET MISSIONS	7
9. MODALITES DE REGULATION DES PROCESSUS D'ÉVALUATION	8
10. MODALITÉS DE SUIVI DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION	9
11. MODALITÉS DE PARTENARIATS	9
12. ANNEXES	9
ANNEXE 1 - Programme de formation	10
ANNEXE 2 - Lettre d'engagement du jury	11
ANNEXE 3 - Charte de déontologie du jury	13
ANNEXE 4 - Modèle de PV utilisé	14

1. INTRODUCTION

L'objet de ce document est de décrire la démarche qualité du certificateur **Linguaïd France** et le système mis en œuvre pour assurer la qualité de la mise en œuvre de la **certification "Former de manière innovante en langues vivantes"**

Pour y parvenir, Linguaïd France s'engage à :

- Exercer son activité de certification en toute impartialité, équité et objectivité
- Appliquer une démarche d'amélioration continue
- Mettre en œuvre les moyens matériels et humains nécessaires pour déployer et pérenniser la démarche qualité proposée

Conscient de ses responsabilités en tant que certificateur, Linguaïd France s'engage à porter une attention toute particulière aux éléments décrits ci-dessous.

2. ORGANISATION INTERNE DU CERTIFICATEUR

Linguaïd France est une entreprise privée fondée en 2012 qui a pour mission la professionnalisation des acteurs du marché de la formation linguistique en France. Linguaïd France accompagne principalement les organismes de formation et les formateurs spécialisés dans la formation professionnelle pour adultes en langues.

La démarche qualité décrite dans le présent document est sous l'entièvre responsabilité de son président, Joss Frimond.

En vue de répondre aux exigences de la présente démarche qualité, des collaborateurs ou prestataires mandatés par le certificateur Linguaïd sont nommés et formés dans le cadre de missions qui leurs sont confiées dans le processus de certification, notamment :

Le responsable de la certification veille au respect de l'ensemble des règles afférentes à la présente démarche qualité par des contrôles réguliers pendant toute la durée de la réalisation de la formation et de la certification.

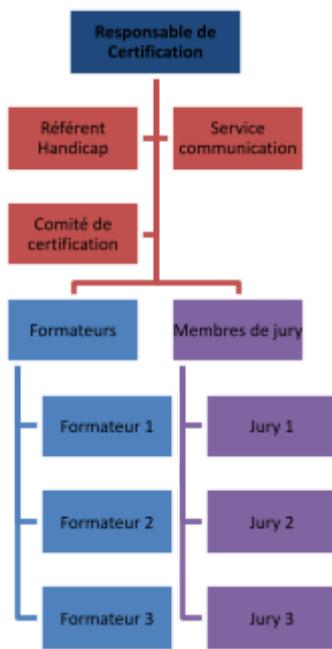
Le comité de certification est chargé d'évaluer l'ensemble du processus global de création et de mise en œuvre de la certification, afin de s'assurer de sa qualité au regard des objectifs définis lors de sa création.

Le référent handicap accompagne les candidats en situation de handicap afin de leur permettre l'accessibilité à la certification et l'aménagement, si besoin, des épreuves d'évaluations. Il propose à Linguaïd des aménagements et solutions d'adaptation, en lien avec les préconisations de l'AGEFIPH ou d'autres organismes spécialisés. Il est l'interlocuteur privilégié des candidats en situation de handicap.

Le service communication s'assure la transmission d'informations exactes au sujet de la certification "Former de manière innovante en langues vivantes", notamment en appliquant des règles établies en matière de communication sur les financements possibles, quelle qu'en soit la cible : public bénéficiaire, financiers, institutionnels et privés...

Les formateurs assurent la formation et le suivi des apprenants en respectant le programme et le déroulement définis par Linguaïd en vue de les présenter à la certification.

Le jury de certification évalue les candidats et valide le résultat de la certification selon les règles définies et en respectant la charte de déontologie.



Organigramme de l'organisation interne à Linguaïd

3. PROCESSUS DE CONCEPTION ET DE MISE À JOUR DU DISPOSITIF DE CERTIFICATION

Le certificateur assure la qualité de la conception des différents sujets de la certification. Ces sujets et leur notation doivent être conformes aux besoins décrits dans la note d'opportunité et aux compétences décrites dans le référentiel, correspondant aux besoins actuels du marché.

Ainsi :

Le référentiel de compétences est élaboré à partir de l'analyse des besoins du marché contenues dans la note d'opportunité jointe au présent dossier, et d'enquêtes réalisées auprès d'une population de client entreprises de Linguaïd et d'anciens certifiés. Ce travail d'analyse est validé par le comité de certification.

Le référentiel d'évaluation s'appuie sur des critères qui correspondent aux attentes des professionnels. Les modalités d'évaluation sont définies au plus proche des situations professionnelles et comprennent 2 épreuves permettant d'évaluer les compétences. Ces épreuves sont détaillées dans le règlement de validation de la certification.

Dans un objectif d'amélioration continue le Responsable de la certification se charge de l'étude d'opportunité, du recueil des preuves de la valeur d'usage de la certification, il pilote le travail d'élaboration et d'adaptation du référentiel de compétences et d'évaluation.

Il doit s'assurer que le référentiel de compétences et d'évaluation ainsi que le règlement de la certification demeurent pertinents et efficaces.

4. RÔLE ET MISSION DU COMITÉ DE CERTIFICATION

Le Comité de certification est chargé d'évaluer l'ensemble du processus global de création et de mise en œuvre de la certification, afin de s'assurer de sa qualité au regard des objectifs définis lors

de sa création. Le Comité de certification est composé des membres internes au certificateur Linguaid et des membres externes :

Il est composé :

- Du Responsable de la certification
- 2 professionnels externes à Linguaid actuellement en activité en tant que responsable de réseaux d'organismes de formation spécialisés dans les langues, ou bien des responsables pédagogiques au sein d'un organisme de formation en langues (par exemple la CCI France, le réseau CanSpeak, inlingua, ...) ou bien en tant que consultant externe en charge de l'ingénierie pédagogique en langues vivantes

Les évolutions relatives à la certification sont étudiées et validées au sein de ce comité de certification qui se réunit une fois par an.

A cette occasion le Comité de certification identifie des axes d'amélioration (qualité du processus de certification, met à jour référentiel, et mesure la pertinence des modalités d'évaluation et des critères d'évaluation). Linguaid s'engage à ce que chaque réunion fasse l'objet d'un relevé de décision.

Toute modification nécessaire au référentiel est soumise à France Compétences pendant la durée de l'enregistrement. La documentation liée à la certification est ensuite mise à jour en fonction des décisions et validations de France Compétences.

De façon plus précise, le rôle de ce comité est de :

- Vérifier que les jurys se déroulent bien en conformité avec le règlement de certification et la présente démarche qualité tels que présenté par Linguaid, en toute équité et transparence
- Vérifier que les épreuves permettent de vérifier l'acquisition des compétences en adéquation avec les critères décrits
- Vérifier que la certification est parfaitement cohérente avec le système d'évaluation des compétences.
- Vérifier que le référentiel de compétences est bien en adéquation avec les besoins et évolution du marché
- Proposer les évolutions du référentiel d'évaluation pour permettre une cohérence continue entre les différents points ci-dessus
- Anticiper le renouvellement de l'inscription de la certification auprès de France compétences

5. ADÉQUATION DES CONTENUS DE FORMATIONS AVEC LE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Linguaid s'engage à ce que toutes les personnes intervenant dans le processus de certification soient sélectionnées pour leurs compétences et soient qualifiées pour les missions qui leur sont confiées en matière de certification.

Linguaid s'assure également de l'adéquation du contenu de la formation certifiante aux compétences visées par le projet de certification conformément à l'indicateur 7 Qualiopi v9 : “Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure de l'adéquation des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée”.

Les formateurs qui délivrent les formations menant à la certification sont tous expérimentés et possèdent une connaissance solide du référentiel de la certification “Former de manière innovante en langues vivantes” afin de pouvoir traduire le référentiel de compétences en référentiel de formation et assurer la parfaite cohérence entre la certification et le parcours de formation qui y est associé.

L'ensemble des formateurs intervenant dans la formation conduisant à la certification est formé au référentiel de la certification.

Par ailleurs, les formateurs sont activement impliqués dans l'élaboration du référentiel de certification (ils l'ont été dans le cadre du présent projet) et seront également sollicités lors des périodes de renouvellement. Ils seront amenés à ajuster les référentiels de formation en cas de modifications substantielles.

La mise en œuvre de la formation fait l'objet d'audits régulier par Linguaid et concerne notamment :

- la qualification et le maintien en compétences des formateurs (annuellement)
- la maîtrise documentaire des supports délivrés lors de la formation (annuellement)
- le suivi pédagogique des formateurs (minimum 2 fois par an)

Afin de garantir en permanence un haut niveau de qualité des formations, une évaluation à travers un entretien individuel est systématiquement menée à l'issue de la réalisation de chaque formation auprès des formateurs et bénéficiaires. Un plan d'action peut être conçu pour aider les bénéficiaires à transférer leurs acquis sur le poste de travail.

Un des objectifs de cette évaluation est d'apprécier le déroulement de la formation dans sa globalité afin de vérifier la pertinence du programme, les qualités techniques et pédagogiques des formateurs et l'adéquation de la documentation pédagogique. La collecte de données et l'établissement de synthèses globales analysées sur le long terme permettront d'identifier toute dérive éventuelle.

Ces évaluations sont revues en Comité de certification (cf. point ci-dessus) et permettent de mettre en œuvre des actions d'amélioration, afin de garantir une formation toujours en adéquation avec la certification visée et avec les attentes des parties prenantes (copie programme de formation en annexe).

6. MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION

La certification est accessible aux candidats ayant suivi le parcours de formation proposé par Linguaid ou bien en tant que candidat libre. Ce parcours, nommé "Former de manière innovante en langues vivantes" est l'unique parcours de formation permettant de développer les connaissances et les compétences en vue de passer la Certification.

Linguaid s'engage, conformément au règlement, à mettre en œuvre les actions nécessaires pour permettre aux candidats en situation de handicap d'accéder à la certification, en garantissant, notamment, la prise en compte des situations spécifiques pouvant mener à l'aménagement des épreuves d'évaluation. Les possibilités d'aménagement des épreuves d'évaluation sont décrites dans le Règlement de la certification.

Linguaid s'engage à communiquer efficacement sur les exigences d'inscription à la certification en amont de la formation et de prévenir ainsi toute tentative d'accès au financement de la formation sans intention de se présenter à la certification.

7. MODALITÉS DE COMMUNICATION SUR LA CERTIFICATION

Linguaid répond aux exigences de transparence en fournissant un accès facile sur son site web aux informations clés de la certification "Former de manière innovante en langues vivantes", notamment le contenu de la formation, les compétences visées, les prérequis à l'entrée en formation et pour accéder à la certification, ainsi que les taux de réussite des candidats aux épreuves d'évaluation. Ces données y sont présentées de manière claire et détaillée pour s'assurer que les candidats disposent de toutes les informations nécessaires avant de s'engager dans la certification.

Pour rendre la certification "Former de manière innovante en langues vivantes" bien visible et compréhensible, Linguaid a mis en place plusieurs stratégies sur l'ensemble de ses supports de communication, y compris son site internet, son catalogue et d'autres documents promotionnels.

Site Internet : une page dédiée avec des informations détaillées sur la certification présentera notamment son objectif, le public cible, les compétences qu'elle valide, et les modalités d'obtention : <https://linguaid.net/languexpert>.

Page dédiée à la certification de la page dédiée à la formation : la certification "Former de manière innovante en langues vivantes" sera mise à jour sur notre site web dès la décision d'enregistrement au RS et contiendra notamment les informations suivantes : numéro d'enregistrement au RS, synthèse des compétences validées, publics concernés, modalités d'évaluation, composition du jury, tarif, possibilité de financement...

Catalogue : Dans le catalogue des prestations Linguaid, la certification est présentée de manière distincte par rapport aux formations, avec une section spécifique réservée à la certification. La certification est accompagnée d'une description concise mais complète

Documents promotionnels : Lors de la conception de documents promotionnels, tels que des flyers, des brochures ou des présentations, Linguaid veille à inclure des informations claires sur la certification. Cette communication met en avant ses avantages compétitifs et sa reconnaissance sur le marché, en insistant sur les compétences spécifiques qu'elle valide et sur les opportunités professionnelles qu'elle ouvre.

Communication active et continue : Linguaid entretient une communication régulière avec un réseau de plus de 2000 professionnels, saisissant chaque opportunité pour souligner la valeur de la certification comme gage de qualité et de professionnalisme. L'organisme veille également à informer régulièrement sur les évolutions, mises à jour ou nouvelles versions de la certification.

Toutes les publications sont validées avant leur publication par le service communication pour permettre une lisibilité de la certification et une cohérence des messages diffusés. Sur les réseaux sociaux, la modération est assurée en permanence par le service communication, et les demandes d'information reçoivent une réponse sous 48 heures.

En combinant ces différentes stratégies, Linguaid assure que la certification "Former de manière innovante en langues vivantes" est bien visible et parfaitement compréhensible pour le public cible, tout en étant clairement distinguée des offres de formation, et que les informations soient accessibles à tous, quel que soit leur niveau de familiarité avec le domaine, afin de susciter l'intérêt et la confiance des candidats potentiels.

8. MODALITES DE SELECTION ET D'HABILITATION DES MEMBRES DU JURY, COMPOSITION ET MISSIONS

Processus de sélection et d'habilitation, formation/ sensibilisation et mandat

Les membres du jury d'évaluation doivent posséder les qualifications suivantes :

- professionnel de la formation linguistique ayant animé un réseau de centres de langues
- professionnel de la formation linguistique ayant assuré une fonction de direction pédagogique et d'encadrement de formateurs
- Posséder une connaissance approfondie du marché de la formation professionnelle, des tendances et innovations technologiques et pédagogiques, et des certifications linguistiques.

Avant leur nomination, les personnes identifiées pour faire partie du jury "Former de manière innovante en langues vivantes " passent un entretien avec le Responsable de Certification afin d'évaluer leur capacité à assumer cette responsabilité. Une fois sélectionnés, les membres du jury suivent une session d'accompagnement individuel pour les préparer à leur nouvelle mission et à l'appropriation des référentiels de compétences et d'évaluation, du règlement de la certification ainsi que l'assimilation des modalités et supports d'évaluation.

Chaque membre du jury est également tenu de participer à des sessions de sensibilisation portant sur la conduite appropriée lors des épreuves d'évaluation, la déontologie à respecter, ainsi que les principes de lutte contre les discriminations, les situations de handicap des candidats.

Le Responsable de Certification tient à sa disposition et met un jour régulièrement un registre contenant le nom et les coordonnées des membres du jury à solliciter pour les épreuves d'évaluation. Linguaïd fait en sorte que les membres du jury soient en nombre suffisant en cas d'absence ou en cas de désistement.

Neutralité et Impartialité

Afin de garantir leur impartialité et leur neutralité, les membres du jury ne doivent pas évaluer, ni participer aux délibérations concernant les candidats avec lesquels ils entretiennent, ou ont entretenu, des liens tenant à la vie personnelle ou professionnelle. Un formateur ayant assuré la formation ou l'accompagnement d'un candidat ne peut faire partie du jury chargé d'apprécier celui-ci.

Ainsi, chaque membre normalise son engagement en signant la charte de déontologie et lettre d'engagement présentée en annexe du présent document.

Les membres du jury rendent leurs décisions en assurant l'égalité de traitement des candidats et en garantissant l'absence de discriminations à leur encontre au sens de l'article L.1132-1 du code du travail.

Les membres du jury s'engagent à évaluer le candidat selon un processus homogène mis en œuvre par le certificateur dans le respect des règles de déontologie et de non-discrimination propres à leurs missions et repris dans le règlement.

Une fois par an, le Responsable de Certification invite les membres du jury à participer à une réunion qualité relative au déroulement des jurys. Cette réunion permet également de constater d'éventuels dysfonctionnements et d'optimiser le processus d'évaluation. Le compte rendu de cette réunion est transmis au comité de certification.

9. MODALITES DE REGULATION DES PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le comité de certification dont les missions sont décrites dans l'article 2 du présent document, veille également à la régulation des processus d'évaluation menant à la certification. Il s'assure que les candidats sont préparés de manière efficace à la certification et s'appuie sur :

- **l'analyse de la satisfaction des candidats** : un questionnaire de satisfaction portant sur la qualité des contenus, de l'animation et des conditions matérielles est remis à chaque candidat en fin de parcours de formation
- **l'analyse des taux de réussite** et d'usage de la certification par les candidats, à travers le suivi des stagiaires certifiés
- **le retour des enquêtes sur la valeur d'usage de la certification**: les stagiaires et futurs candidats sont sensibilisés, dès le début de leur parcours de formation, à l'importance de ces enquêtes et de leurs retours, essentiels pour pérenniser la certification.
- **les processus visés par la certification Qualiopi** (notamment l'évaluation des objectifs opérationnels, l'adaptation des modalités d'évaluation aux profils des candidats en situation de handicap).

Pour assurer un traitement efficace des dysfonctionnements, des aléas de non-conformité et des fraudes à la certification, Linguaïd met en place un système robuste de gestion des incidents, comprenant les étapes suivantes :

1. **Signalement** : Tout dysfonctionnement, non-conformité ou fraude peut être signalé par les parties prenantes impliquées dans le processus de certification, y compris les candidats, les formateurs, les membres du jury ou le personnel administratif.
2. **Enregistrement et analyse** : Les signalements sont enregistrés dans un système centralisé de suivi des incidents. Le responsable de l'organisation de la certification est chargé d'analyser chaque cas signalé pour déterminer sa gravité, ses causes sous-jacentes et ses impacts potentiels sur l'intégrité de la certification.
3. **Action corrective** : En fonction de la gravité et de la nature du dysfonctionnement ou de la non-conformité, des actions correctives sont immédiatement mises en œuvre. Cela peut inclure la suspension temporaire du processus de certification, la révision des procédures, la formation supplémentaire du personnel ou des sanctions disciplinaires.
4. **Communication** : Les parties prenantes concernées sont informées de manière transparente des mesures prises pour résoudre le problème et des changements éventuels apportés au processus de certification. La communication proactive contribue à maintenir la confiance et la crédibilité du processus de certification.
5. **Suivi et prévention** : Une fois les actions correctives mises en place, un suivi régulier est effectué pour surveiller l'efficacité des mesures prises et prévenir toute récidive. Des mesures préventives supplémentaires sont également envisagées pour renforcer les contrôles et réduire les risques de nouveaux incidents.

Ce système intégré de gestion des incidents garantit la réactivité, la transparence et l'efficacité dans le traitement des dysfonctionnements, des aléas de non-conformité et des fraudes à la certification, assurant ainsi l'intégrité et la fiabilité du processus de certification de Linguaïd.

10. MODALITÉS DE SUIVI DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

Le suivi des certifiés est assuré par le responsable de certification

Enquêtes : fréquences et modalités

Les certifiés sont contactés une fois par an, via une enquête type formulaire, les interrogeant sur le suivi de leur carrière, et sur l'usage de leurs compétences.

Le même formulaire leur rappelle qu'ils ont accepté d'être contactés dans le cadre de leur certification, et qu'ils et elles ont accès à l'effacement et la correction de leurs données en conformité avec la réglementation RGPD en vigueur.

Les réponses sont exploitées lors du comité de certification, pour envisager des ajustements éventuels du référentiel de compétences.

Accrochage certificateur

Le téléchargement de la liste des certifiés est réalisé tous les deux mois (si de nouvelles certifications ont été prononcées), de façon à permettre le respect du délai de 3 mois à la suite de chaque jury de certification.

11. MODALITÉS DE PARTENARIATS

À la date du dépôt du dossier de demande d'enregistrement, Linguaid France n'envisage pas de partenariat. Cependant, si cela s'avère nécessaire pour répondre aux besoins de la certification, le certificateur se réserve le droit de sélectionner des partenaires selon un processus garantissant la qualité et la cohérence de la certification. Tout partenariat éventuel sera formalisé par une convention définissant les modalités d'habilitation à dispenser la formation et/ou à organiser les épreuves d'évaluation. Tout projet de partenariat sera soumis à l'approbation de France compétences conformément à la procédure établie à cet effet.

12. ANNEXES

- Fiche programme de la formation
- Lettre d'engagement du jury
- Charte de déontologie du jury
- Modèle de PV

ANNEXE 1 - Programme de formation

Intitulé de la formation

Formation de Formateurs en Langues – certification « Former de manière innovante en langues vivantes »

Public visé

Formateurs en langue à destination d'un public adultes

Prérequis

Remplir un questionnaire de positionnement ou passer un entretien individuel

Objectifs pédagogiques

- Situer les compétences professionnelles clés attendues d'un formateur innovant dans le contexte de la formation en langues vivantes.
- Identifier dans sa pratique les éléments correspondant aux six compétences du référentiel.
- Intégrer des innovations pertinentes dans ses pratiques.
- Adapter ses dispositifs aux besoins spécifiques des publics formés.
- Sélectionner et organiser des preuves pertinentes (supports, outils, activités, productions, évaluations...) et les présenter de manière structurée.
- Justifier de façon critique et contextualisée les méthodes et outils utilisés, et mettre en valeur ses compétences de manière synthétique, argumentée et illustrée.

Dates et Durée

du XX/XX/XX au XX/XX/XX - 18 heures

Lieu

A distance et/ou présentiel

Déroulement de la formation

La formation est organisée en alternant sessions de face à face pédagogique par présentiel ou visio-conférence et travaux personnels et accompagnement individualisé

Le dispositif comprend 4 sessions collectives de 3 heures, entre lesquelles sont prévues, pour chaque intersession, 1h30 de travaux personnels ainsi que 30 minutes d'accompagnement individualisé, afin de renforcer l'apprentissage et d'assurer un suivi personnalisé.

Contenu de la formation

Le contenu de chaque session synchrone sera adapté au profil de l'apprenant pour le préparer à la certification. Pendant le cours, le formateur prendra des notes pour faire du suivi pédagogique et également l'envoyer au participant. Du travail personnel entre les cours pourrait être nécessaire. Au début du cours suivant, le formateur évalue le progrès lié au cours précédent.

Comprendre la certification et construire son dossier professionnel

- Identifier les compétences et critères d'évaluation du référentiel.
- Comprendre les attendus des deux épreuves (dossier + entretien).
- Organiser son dossier à partir d'une trame fournie.
- Collecter, documenter et sélectionner des preuves pertinentes.
- Développer une posture réflexive sur ses pratiques pédagogiques.

Concevoir des parcours hybrides et personnalisés avec l'IA (C1)

- Concevoir un parcours intégrant Intelligence Artificielle, scénarios et ressources contextualisées.
- Articuler autonomie et accompagnement synchrone.
- Justifier ses choix méthodologiques et technologiques.

Créer des contenus multimédias accessibles et immersifs (C2)

- Utiliser différents outils de création audio, vidéo, interactifs.
- Garantir l'accessibilité des ressources aux publics variés.
- Mesurer l'impact des contenus sur l'engagement et la progression.

Mettre en place des interactions collaboratives à distance (C3)

- Structurer des activités collaboratives sur plateforme numérique.
- Animer et réguler les échanges synchrones ou asynchrones.
- Maintenir la dynamique de groupe en distanciel.

Animer des formations engageantes et adaptatives (C4)

- Mettre en œuvre des méthodes actives : classe inversée, jeu de rôle, coaching...
- Adapter l'animation aux profils et modalités (présentiel/distanciel).
- Utiliser des outils pour renforcer l'interactivité et l'engagement.

Concevoir des évaluations dynamiques et personnalisées (C5)

- Concevoir des évaluations formatives et certificatives.
- Paramétrier des outils numériques d'évaluation.
- Respecter les exigences réglementaires (RGPD, éthique...).

Veiller et intégrer des innovations pédagogiques (C6)

- Mettre en place une démarche de veille pédagogique et technologique.
- Évaluer les apports d'un outil ou d'une méthode innovante.
- Documenter l'intégration de pratiques innovantes dans ses cours.

Se préparer à l'entretien oral avec le jury

- Structurer un discours clair et argumenté à partir de son dossier.
- Répondre aux questions types du jury de manière réflexive.
- Présenter ses choix pédagogiques et analyser les résultats obtenus.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en oeuvre

Moyens pédagogiques et techniques :

La formation est organisée en alternant sessions de face à face pédagogique en présentiel ou par visio-conférence, et session d'e-learning.

En cas de formation en présentiel, celle-ci se déroulera dans une salle aménagée pour un minimum de 6 personnes avec tables, paperboard et modalités de projection. Lors des sessions animées par visio-conférence, celles-ci sont sur Teams ou Zoom.

Modalités d'organisation de la formation à distance : La plateforme en ligne est accessible à partir des codes adressés avec la convocation.

Modalités techniques de l'assistance : L'apprenant peut contacter par mail le responsable technique, Joss Frimond, pour toute assistance technique. L'aide technique sera faite sous 24 heures.

Périodes et lieux lui permettant d'échanger avec les personnes en charge de son accompagnement ou les moyens à sa disposition pour les contacter :

L'apprenant peut contacter le responsable administratif Catherine Frimond pour la partie de suivi administratif par mail, le responsable technique Joss Frimond pour la partie technique, et les formateurs pour les demandes de nature pédagogique.

Disponibilité et contacts d'accompagnement : L'apprenant dispose de plusieurs moyens pour communiquer avec les personnes responsables de son suivi :

- Pour les aspects administratifs, il peut contacter la responsable administrative Catherine Frimond par e-mail.
- Pour les questions techniques, il peut s'adresser à Joss Frimond.
- Pour toute demande d'ordre pédagogique, les formateurs sont à sa disposition.

Moyens d'encadrement : Animation par un formateur expert. Le formateur est formé régulièrement dans l'approche pédagogique de l'organisme de formation afin d'assurer un niveau de qualité et de professionnalisme.

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées à la fin de la formation

Appréciation des résultats :

- Évaluation formative continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation
- Questionnaire d'impact de la formation à 2-3 mois

Evaluation des compétences

Epreuves

- Le candidat rédige un dossier professionnel structuré, selon une trame fournie par Linguaid. Il y documente et illustre ses pratiques pédagogiques innovantes à travers des livrables concrets et contextualisés.
- Le candidat sera ensuite convoqué en entretien technique réflexif avec les membres du jury.

Composition du jury

Le jury est composé de 3 membres :

- 2 professionnels externes à Linguaid actuellement en activité en tant que responsable de réseaux d'organismes de formation spécialisés dans les langues, ou bien des responsables pédagogiques au sein d'un organisme de formation en langues ou bien en tant que consultant externe en charge de l'ingénierie pédagogique en langues vivantes
- un membre de l'organisme certificateur Linguaid qui en assure la présidence

Le jury évalue les candidats à partir au regard du référentiel d'évaluation en s'appuyant sur une grille d'évaluation fournie par Linguaid pour chacun des candidats.

Obtention du certificat

Pour obtenir le certificat, le candidat doit obtenir un nombre de points minimum à chaque épreuve d'évaluation, selon le barème fixé, le nombre total de points devant obligatoirement être égal ou supérieur à 39/70.

ANNEXE 2 - Lettre d'engagement du jury

Objet: Engagement en tant que membre du jury de certification

Je soussigné(e), [Prénom et Nom du membre du jury], accepte formellement ma nomination en tant que membre du jury pour la certification "Former de manière innovante en langues vivantes" délivrée par Linguaïd France.

En acceptant cette nomination, je m'engage à remplir mes responsabilités de manière intègre, impartiale et conforme aux règlements de certification en vigueur. À cet égard, je confirme avoir reçu les documents suivants :

- le référentiel de compétences et d'évaluation
- le règlement de certification
- une présentation des modalités de certification et la grille de notation
- la charte déontologique du jury

Je m'engage à respecter les engagements suivants :

1. Respecter les principes d'équité et de neutralité dans l'évaluation des candidats, en appliquant les critères et les normes établis par Linguaïd.
2. Garantir la confidentialité des informations relatives aux candidats et aux procédures d'évaluation, en respectant les dispositions légales en matière de protection des données personnelles.
3. Suivre les formations et les séances de sensibilisation organisées par Linguaïd afin de me familiariser avec les modalités d'évaluation et les critères de notation.
4. M'abstenir de tout comportement discriminatoire ou partial, et agir avec objectivité et impartialité tout au long du processus d'évaluation.
5. Signaler immédiatement à Linguaïd toute situation de conflit d'intérêts ou d'irrégularité pouvant compromettre l'intégrité du processus de certification.
6. Respecter les délais et les procédures établis par Linguaïd pour la correction des épreuves et la communication des résultats aux candidats.
7. Contribuer activement à l'amélioration continue du processus de certification en partageant mes observations, suggestions et retours d'expérience avec l'équipe de certification.

[date]

[Signature du membre du jury]

ANNEXE 3 - Charte de déontologie du jury

Cette charte vise à définir les principes et règles déontologiques que doivent respecter les membres du jury impliqués dans le processus de certification des candidats de la certification "Former de manière innovante en langues vivantes"

Elle a pour but de garantir l'intégrité, la transparence et l'équité de l'évaluation et de la décision finale. Les membres du jury s'engagent à respecter les obligations suivantes :

Article 1 : Intégrité

- Agir avec honnêteté et intégrité dans toutes ses actions et décisions.
- Éviter tout conflit d'intérêt pouvant influencer son impartialité. En cas de situation conflictuelle, le membre
- se doit de la déclarer et de se réuser si nécessaire.

Article 2 : Confidentialité

- Respecter la confidentialité des informations relatives aux candidats, aux contenus d'évaluation et aux délibérations du jury.
- Ne pas divulguer d'informations personnelles ou sensibles sans le consentement explicite du concerné.

Article 3 : Objectivité et Impartialité

- Évaluer les candidats sur la base de critères objectifs, préétablis et communiqués à l'avance.
- S'abstenir de toute discrimination et veiller à ne pas laisser ses préjugés personnels influencer son jugement.

Article 4 : Professionnalisme

- Maintenir et actualiser ses compétences et connaissances nécessaires à l'évaluation des candidats.
- Participer activement aux formations et réunions préparatoires du jury.

Article 5 : Respect

- Traiter tous les candidats avec respect, équité et sans préjudice.
- Faire preuve de bienveillance et d'encouragement envers les candidats.

Article 6 : Transparence et Communication

- Contribuer à la clarté des critères et des procédures d'évaluation.
- Fournir aux candidats des retours constructifs et des explications claires en cas de besoin.

Article 7 : Engagement envers l'Amélioration Continue

- Participer aux réflexions et aux évaluations visant à améliorer continuellement les processus de certification.
- Être ouvert aux feedbacks et prêt à ajuster ses pratiques en conséquence.

Conclusion

En acceptant de faire partie du jury de certification "Former de manière innovante en langues vivantes", les membres s'engagent à respecter les principes énoncés dans cette charte de déontologie, contribuant ainsi à l'intégrité et à la qualité du processus de certification en formation professionnelle.

ANNEXE 4 - Modèle de PV utilisé

PROCES VERBAL D'ATTRIBUTION DE LA CERTIFICATION

Former de manière innovante en langues vivantes

DATE : 30 janvier 2025

LIEU : A distance

Nom et prénom responsable de l'organisation de la session : FRIMOND LAUBIES

Jury de certification :

NOM	Prénom	Fonction	Signature
FRIMOND	Joss	PRÉSIDENT DU JURY	
GARAVAGLIA	Louise		
OSBORNE	Richard		

LISTE DES CANDIDATS ABSENTS

NOM	Prénom	Voie d'accès	Commentaires

Paraphe du responsable de session

LISTE DES CANDIDATS AYANT VALIDÉ LA CERTIFICATION (ADMIS) :

NOM	Prénom	Voie d'accès	Commentaires

LISTE DES CANDIDATS N'AYANT PAS VALIDÉ LA CERTIFICATION (NON ADMIS) :

NOM	Prénom	Voie d'accès	Commentaires

OBSERVATIONS GLOBALES SUR LE DÉROULEMENT DE LA SESSION:

Paraphe du responsable de session	
-----------------------------------	--